

CLUB DE HANDBALL CELTIQUE DE MONTREAL

Qu'est ce qu'un code de Vie/Déontologie ?

C'est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une organisation et qui sont basés sur des principes et sur des valeurs morales auquel s'identifie et se rallie tous les membres. L'ensemble de ces règles et devoirs vient encadrer la conduite et les rapports entre les membres, leurs clients et le public.

À qui s'adresse ce Code?

Le code de déontologie s'adresse à tous les membres du CLUB DE HANDBALL CELTIQUE DE MONTRÉAL (administrateurs, entraîneurs, directeurs, bénévoles, parents et joueurs) quel que soit leur statut ou leur ancienneté à l'intérieur de l'organisation.

Chaque membre s'engage, lors de son adhésion à l'organisation, à le respecter entièrement et sans condition sous peine de subir les sanctions possibles qui peut aller du simple avertissement verbal à l'expulsion.

Pourquoi un code de Vie/Déontologie?

Plus une organisation compte d'intervenants, plus les rapports humains deviennent nombreux, complexes et parfois générateurs de tensions. L'organisation elle-même se diversifie en comités et en sous comités qui sont nécessaires à son fonctionnement mais qui en même temps, contribuent à rendre les relations inter personnelles encore plus difficiles. Or, toute société ou organisation ne peut s'épanouir, ni même survivre sans un minimum de discipline et d'ordre pour régir les rapports entre les individus qui la composent. Dans ce sens, même une association à but non lucratif, composée au départ d'individus bien intentionnés, ne peut échapper à cette réalité.

Nous comptons sur l'application d'un code de déontologie au sein du CLUB DE HANDBALL CELTIQUE DE MONTRÉAL pour prévenir autant que possible les sources de problèmes internes et sensibiliser les divers intervenants de façon qu'ils puissent vivre pleinement et en harmonie leur implication quel qu'en soit le niveau. Le code de déontologie vient en quelque sorte délimiter l'espace qu'il faut accorder aux libertés des individus de façon à ne pas nuire à celles des autres individus ou à la réputation et l'efficacité de l'organisation au complet.

Il ne s'agit donc pas d'éliminer les sources de plaisir des uns mais plutôt de les contrôler pour éviter les abus envers les autres. Pour réaliser ses objectifs, le Code de déontologie, entend favoriser un juste équilibre entre les libertés et les obligations de tous et chacun.

Avantages d'avoir un Code de Vie/Déontologie

1. Pour tous les membres

- il évitera de nombreux excès et abus préjudiciables à l'ensemble des autres membres ;
- il fournira une meilleure garantie de cohésion et d'esprit de corps ;
- il facilitera le respect entre les membres et un esprit de camaraderie ;
- il favorisera un plus grand sentiment de fierté et d'appartenance envers le CLUB CELTIQUE
- il amènera une plus grande participation à toutes les activités ;
- il contribuera à faire adopter des comportements acceptables et à éviter ceux qui pouvaient être préjudiciables.

2. Pour les administrateurs

- il contribuera à faciliter leur travail de gestionnaire ;

3. Pour le CLUB

- il contribuera à la faire considérer comme un modèle auprès de la fédération et des autres clubs
- il améliorera l'image du Club et de ses membres au sein de la communauté car il leur sera connu ;
- il facilitera le recrutement de nouveaux membres et de commandites.

Peut-obliger une personne membre de notre organisation à adhérer au code ?

Oui! L'administration des membres est régie par les règlements généraux de toute corporation. C'est d'ailleurs l'un des éléments fondamentaux de toute notre structure corporative. C'est pourquoi le Code civil du Québec stipule que les personnes désireuses d'adhérer à une corporation ou de renouveler leur adhésion doivent se soumettre aux conditions d'admission établies dans les règlements de la corporation. L'administration peut donc prévoir différentes formalités telles que le fait de remplir des formulaires ou de signer des engagements à respecter les règlements de la corporation, certaines règles de pratique ou un code de déontologie.

En devenant membre d'une corporation, une personne est tenue de respecter les engagements qu'elle a contractés lors de son adhésion et dans le cas contraire, elle s'expose alors à des sanctions prévues aux dits règlements qui peuvent aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion. On peut conclure que nul ne peut être tenu d'adhérer à une organisation mais s'il le fait, il est de son devoir de se conformer en tout point à ses règlements en vertu du lien contractuel librement établi entre lui et l'organisation.

Les valeurs fondamentales et les règles de conduite sur lesquelles il est fondé

Valeurs communes à l'ensemble des membres.

- l'implication assidue et entière en tant que bénévoles, joueurs, etc. avec l'objectif d'en retirer du plaisir
- la coopération
- le sentiment d'accomplissement et le développement d'une image positive de soi
- l'intérêt pour le sport chez l'enfant, lequel se poursuivra durant sa vie adulte
- le respect dans les rapports entre les membres
- la courtoisie et la dignité
- l'observation rigoureuse des règles du jeu et de la charte de l'esprit sportif
- un langage sans injures, expression vulgaire ou blasphème
- un modèle positif pour les enfants et les autres membres de l'organisation

Les droits et obligations des membres du Club Celtique

Les droits communs à l'ensemble des membres

- le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie par tous, dans ses rapports avec les autres membres
- le droit d'être au courant des affaires de la corporation
- le droit de retirer du plaisir de son implication comme joueur, parent ou bénévole
- le droit de s'acquitter de son rôle dans l'autonomie et la confiance

Les obligations communes à l'ensemble des membres

- respecter les orientations et les décisions du Club de Handball Celtique de Montréal
- respecter les règlements du club
- être soucieux de l'image du CLUB Celtique dans les lieux publics

Les Administrateurs

Le droit des administrateurs de la corporation est le suivant :

- le droit de retirer du plaisir de son implication bénévole et d'être traité avec respect dans l'exécution de leurs charges.

Les obligations des administrateurs sont les suivantes :

- S'assurer que les fonds de la corporation soient gérés dans les meilleurs intérêts du club.
- Ne régler aucun problème (avec les entraîneurs, les parents, etc...) en présence des jeunes.
- Ne pas critiquer les décisions des membres du comité d'administration à l'extérieur.
- Respecter les règlements du club.
- Être soucieux de l'image du club dans les lieux publics.
- Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque. Ne pas avoir de comportement excessif dans les lieux publics.
- Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporters et exiger un comportement identique des autres membres.
- Respecter les orientations et les décisions du conseil d'administration.
- Agir en bon parent et en ce sens de s'assurer que tous les membres sont traités avec équité.
- Agir avec honnêteté et loyauté.
- Prendre les décisions avec transparence.
- Avoir des rapports empreints de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu.
- S'impliquer activement dans l'organisation.
- Donner un coup de main lorsque requis, se proposer soi-même.
- Respecter son engagement personnel.
- Faire en sorte que l'intérêt des jeunes soit au centre de toute décision.
- Penser et diffuser les valeurs de l'organisation.
- Faire en sorte que le Handball soit une source de développement et d'enrichissement physique, technique et moral, une école de vie.
- Demeurer un modèle positif pour les enfants, les entraîneurs, les parents, etc...
- S'acquitter de la charge avec efficacité, loyauté et honnêteté.
- S'assurer que le code de déontologie soit respecté à tous les niveaux de l'organisation.
- Considérer le bénévolat comme une ressource à protéger et à développer.
- Agir avec soin, prudence, diligence et compétence.
- Après la fin de son mandat : agir avec prudence, discrétion et loyauté.

Code d'éthique du participant

- J'obéis et respecte les règles du jeu.
- J'accepte les décisions de mes entraîneurs sans jamais mettre en doute leurs compétences et leur intégrité.
- Je supporte honnêtement mes coéquipiers.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers et j'aide ceux qui présentent plus de difficultés.
- Je considère mes adversaires et les arbitres indispensables pour jouer.
- Je suis courtois et respectueux envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires en utilisant un langage sans injure.
- Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.
- Je joue pour m'amuser en tentant d'obtenir la victoire mais je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs de mon sport.
- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants.
- Je respecte les consignes établies par mon entraîneur et les règlements interne de mon équipe.
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illicites (drogue, alcool, etc...).
- Je m'engage à respecter les biens publics.

Code d'éthique de l'entraîneur

- Je considère chaque joueur avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition.
- Je reconnais que je représente un modèle pour mes joueurs.
- J'agis toujours dans le meilleur intérêt des enfants et du sport.
- Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Je connais et respecte les règles écrites et non écrites de mon sport.
- Tout en tentant d'obtenir la victoire, je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je reconnais que chaque joueur a droit à l'erreur.
- Je respecte les joueurs, entraîneurs et partisans des autres équipes.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je fais preuve d'honnêteté envers les joueurs et le sport.

- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité.
- J'informe les jeunes des dangers inhérents à la pratique de notre sport.
- J'informe les jeunes des dangers inhérents à la consommation d'alcool ou de drogues
- J'utilise un langage précis sans injure ni expression vulgaire.
- Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des joueurs.
- Je suis fier de mes joueurs et je leurs dis.
- Quelle que soit la situation, je reste positif!
- Je suis conscient de la pression qui pèse constamment sur les athlètes (sport, équipiers, études, famille...).
- Je tente de développer l'autonomie et la stabilité émotionnelle du jeune pour l'amener à prendre des décisions et à accepter des responsabilités.
- Je respecte les consignes émanant des administrateurs du club.
- Par mes actes, gestes, paroles ou par ma tenue, je démontre toujours respect à autrui.
- Je m'engage à informer, dans la mesure du possible, tous les intervenants (joueurs, parents et assistants entraîneurs de l'existence du code d'éthique et des règlements pouvant les concerner.
- Lors de situations conflictuelles, je tente de garder mon calme et je recherche la sécurité des joueurs, des spectateurs.
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illicites (drogues, alcool, etc...).
- Je m'engage à ne jamais régler des problèmes en présence de personnes non impliquées et à fournir un effort pour désamorcer les situations explosives.